

17 déc 2014 -11:42

Appartient à [Conseil des ministres du 18 décembre 2014](#)

Octroi d'une dotation destinée à encourager la politique de recrutement dans les zones de police

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi d'une dotation destinée à encourager la politique de recrutement dans les zones de police.

Le budget général des dépenses 2014 prévoit, dans le cadre du financement fédéral de la police locale, une provision de 8.280.000 euros destinée à encourager la politique de recrutement dans les zones de police confrontées à une forte pénurie de personnel ou à des nouvelles charges et missions. Le montant initial sera réparti notamment en fonction de la part des zones de police dans la dotation fédérale de base. Le montant de l'index servira d'une part à apporter un appui supplémentaire aux zones ayant sur leur territoire, un établissement pénitentiaire dont l'opérationnalisation a débuté ou s'est achevée dans le courant de l'année 2014 (prisons de Marche, de Leuze et de Beveren) et d'autre part à répondre aux besoins des zones ayant accompli une fusion opérationnalisée durant l'année 2014 ou au plus tard au 1er janvier 2015.

En ce qui concerne l'année 2015, en cas de reconduction de cette dotation, sa répartition sera davantage objectivée en tenant compte de l'ensemble du financement fédéral des zones de police.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>